

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 084-248400160-20240926-DEL2024\_099-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Nombre de membres**

Afférents au conseil  
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la  
délibération : 25

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre  
et le vingt-six septembre à dix-huit heures

**Date de convocation**

Le 19 septembre 2024

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

**Date d'affichage**

Le 19 septembre 2024

**M. Julien MERLE, Président**

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME SYLVETTE GILL A M. HERVE AURIACH ; MME FRANÇOISE CARRERE A M. ROLAND ROTICCI ; MME PATRICIA RICHAUD A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A M. LOUIS DRIEY ; MME DOMINIQUE FICTY A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME MARIE-FRANCE ESTIVAL A M. MARC GABRIEL

ABSENTS : M. MICHEL VIDAL, M. VINCENT FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : MME FRANÇOISE VIRLOUVET

**Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE**

Le rapporteur expose :

**Délibération  
n°2024-099  
Clôture de la  
régie de recettes des  
aires collectives de  
lavage pour les  
pulvérisateurs agricoles**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** la délibération n°2017-070 du 25 septembre 2017 créant une régie de recettes pour les aires collectives de lavage des pulvérisateurs agricoles,

**Vu** la délibération n°2020-057 du 25 juin 2020 autorisant le président à créer, modifier ou supprimer les règles comptables, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté n°185-2021 du 27 septembre 2021 portant nomination d'un régisseur

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 084-248400160-20240926-DEL2024\_099-DE



**Délibération  
n°2024-099  
Clôture de la  
régie de recettes des  
aires collectives de  
lavage pour les  
pulvérisateurs agricoles**

titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes des aires collectives de lavage pour les pulvérisateurs agricoles,

**Vu** l'arrêté n°141-2024 du 27 août 2024 portant sur le retrait de la nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant pour la régie de recettes des aires collectives de lavage pour les pulvérisateurs agricoles,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20/09/2024,

**Considérant** que cette régie n'a plus lieu d'être maintenue, puisque les recettes liées à l'abonnement à ce service sont recouvrées par émission de titres de recettes individuels ;

**Considérant** que le Président a déjà signé l'arrêté valant retrait de la nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant ;

Le Conseil communautaire est appelé à approuver la clôture de la régie de recettes pour les aires de lavage des pulvérisateurs.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la clôture de la régie de recettes pour les aires de lavage des pulvérisateurs,

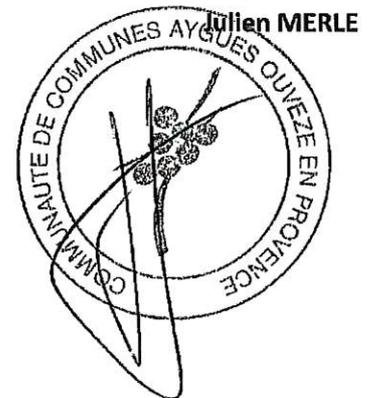
Précise que cette clôture prendra effet dès que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

*F. Virboret*



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Le: 01/10/2024

Et notification

Du: 01/10/2024